

Tournette électrique



Cette tournette est réservée exclusivement au hobby. Elle n'est pas destinée à la poterie.

Elle ne peut être réparée que par des personnes qualifiées.

Elle est compatible avec les directives européennes numéro : 73/23 CEE, 93/68 CEE, 89/136 CEE, 92/31 CEE.

La charge maximum admissible est de cinq kilos.

Elle est garantie deux ans.

Avant la mise en service, vérifier que :

- la tournette n'a pas été abîmée durant le transport.
- l'interrupteur est sur la position "OFF" avant de brancher la prise.
- la tension de votre installation électrique correspond à celle de la tournette, soit 220 volts.
- votre prise murale comporte un circuit de terre.
- fixer le plateau à l'aide de la vis fournie.

Mise en service

- mettre l'interrupteur sur "ON" et réglez la vitesse de rotation à l'aide du variateur.

Nettoyage de la tournette

Avant le nettoyage, débrancher la prise d'alimentation. Utilisez un chiffon doux. Ne jamais employer l'eau courante.